



VILLE DE  
**SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**  
*...ma vie, ma ville !*

**PROCÈS VERBAL – 31 MARS 2009**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Le 1<sup>er</sup> avril 2009

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2009**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph, le 31 mars 2009 à dix-neuf heures trente (19h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Jean-Léo Legault, Robert Lamarre, et Sylvain Marinier, mesdames les conseillères Kathleen S. Labelle et Nicole Meloche, sous la présidence de son honneur le maire Laurent Paquette.

Étaient également présents: monsieur Denis Savard, directeur général et monsieur Benoit Fugère, directeur général adjoint et greffier.

Était absent : monsieur Grant MacKenzie, conseiller

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

**MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du règlement numéro 2009-EM-150-1 modifiant le règlement numéro 2008-EM-150, afin de modifier le bassin de taxation dudit règlement
2. Services professionnels pour la confection et la révision de la liste électorale – Élections 2009
3. Pacte rural – Projet régional secteur sud « Réseau de sentier pédestre reliant les Villes et Villages entre eux »
4. Protocole d'entente « Excavation Fernand Roy Inc.» – Aménagement paysager longeant la ligne arrière des résidences de la rue Gauthier, retrait du constat d'infraction numéro 5014-1 et empiètement de la rue Gauthier sur le lot 12-1 et la partie de lot 12-2 du rang, 5 du canton Beresford – 30, rue Ouimet - Matricule 4402-14-5080
5. Pacte rural – Demande de subvention – « Projet économique »
6. Autorisation de signature - Lettre d'entente – Employée col blanc
7. Groupe GCE - Recherche en eau souterraine – Honoraires professionnels
8. Souper bénéfique « Jeunes Adolescents en Difficultés » (JAD)
9. Acquisition de servitude – Passage entre les rues Victoria et Hillside – Autorisation de signature – Modification de la résolution numéro 2009-03-129
10. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

**2009-03-180**

**Adoption du règlement numéro 2009-EM-150-1 modifiant le règlement numéro 2008-EM-150, afin de modifier le bassin de taxation dudit règlement**

**ATTENDU QUE**

le Ministre des Affaires municipales a autorisé, le 7 juillet 2008, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts à réaliser des travaux pour le pavage et le rechargement granulaire du chemin Mont-Catherine;

**ATTENDU QUE**

le règlement numéro 2008-EM-150 définit un bassin de taxation de tous les immeubles imposables bâtis ou non d'une partie du territoire de la municipalité, délimités par un plan identifié comme annexe « B »;

**ATTENDU QUE**

le règlement 2008-EM-150 a été approuvé par le Ministre des Affaires municipales du Sport et du Loisir, le 7 juillet 2008 autorisant la Ville de

Sainte-Agathe-des-Monts à réaliser des travaux pour le pavage et le rechargement granulaire du chemin Mont-Catherine, ces travaux étant décrétés par le règlement numéro 2008-EM-150 décrétant un emprunt total de 173 250 \$;

ATTENDU QU'

il y a lieu de modifier le bassin de taxation du règlement numéro 2008-EM-150, tel qu'il appert à l'annexe « B » ;

ATTENDU QU'

un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 24 mars 2009 ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement 2009-EM-150-1 modifiant le règlement numéro 2008-EM-150, afin de modifier le bassin de taxation dudit règlement.

**ADOPTÉE**

2009-03-181

**Services professionnels pour la confection et la révision de la liste électorale – Élections 2009**

ATTENDU QU'

une élection municipale sera tenue selon la *Loi*, le 1<sup>er</sup> novembre 2009 ;

ATTENDU QUE

le président des élections, Benoit Fugère, greffier de la Ville, doit être autorisé à effectuer les dépenses nécessaires à la confection de la liste électorale ;

ATTENDU QU'

il y a lieu de soumettre des invitations d'appels d'offre pour Services professionnels quant à la confection et la révision de la liste électorale ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le greffier à inviter les firmes suivantes à soumissionner pour l'offre de services professionnels pour la confection et la révision de la liste électorale pour les élections de novembre 2009 :

- Innovision ;
- GFI.

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Benoit Fugère, président d'élections, à effectuer toutes les dépenses nécessaires à la confection de cette liste.

QUE le conseil municipal entérine le comité de sélection des soumissions, formé de messieurs Denis Savard, directeur général et Benoit Fugère, greffier et directeur général adjoint et de Madame Claude Laneuville, greffière-adjointe.

**ADOPTÉE**

**Pacte rural – Projet régional secteur sud « Réseau de sentier pédestre reliant les Villes et Villages entre eux »**

**ATTENDU QUE**

le conseil des maires de la M.R.C. des Laurentides a élaboré une politique régionale de la ruralité assortie d'une enveloppe budgétaire par municipalité ;

**ATTENDU QU'**

afin de constituer un levier économique plus profitable, la MRC des Laurentides regroupant 20 municipalités, trois secteurs ont été définis pour les projets régionaux, et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts fait partie du secteur sud qui comprend les municipalités de Ivry-sur-le-Lac, Lantier, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-David, Val-des-Lacs et Val-Morin ;

**ATTENDU QUE**

suite à un exercice de concertation auprès des acteurs du milieu et en tenant compte que notre MRC est désignée « *destination touristique de calibre internationale* », la demande de produit touristique complémentaire se fait ressentir :

- le secteur sud comprend près de la moitié de la population totale du territoire de la MRC, et s'est entendu pour l'implantation d'un parcours en boucle de randonnée pédestre reliant toutes les villes et villages entres eux ;

Ce, dans le but de :

- relier les attraits ainsi que les équipements récréotouristiques des municipalités par un axe de sentier régional destiné aux visiteurs, villégiateurs et résidents permanents ;
- favoriser les activités familiales ;
- contribuer à la vitalité économique régionale ;
- améliorer la qualité de vie de ses résidents et attirer de nouveaux visiteurs sur son territoire ;

**ATTENDU QUE**

le projet s'inspire du *Plan directeur des sentiers non motorisés de la MRC des Laurentides* élaboré par « Loisirs Laurentides », ainsi que des priorités des planifications des réseaux récréatifs élaborés à l'intérieur du *Schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides*, (voir section 6.4 du schéma révisé) ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts avise la M.R.C. des Laurentides de son intention d'utiliser l'enveloppe financière qui lui est allouée dans le projet régional, secteur sud, « Réseau de sentier pédestre reliant les Villes et Villages entre eux ».

**QUE** le conseil autorise le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, la demande d'aide financière.

**QUE** la contribution des municipalités du secteur sud sera équivalente au maximum de la contribution de 145 043 \$ pour la durée du pacte rural, et que :

les municipalités verseront leur contribution au prorata de leur richesse foncière uniformisée (RFU) sur la richesse foncière uniformisée des sept municipalités formant le secteur sud.

**ADOPTÉE**

2009-03-183

**Protocole d'entente « Excavation Fernand Roy Inc.» –Aménagement paysager longeant la ligne arrière des résidences de la rue Gauthier, retrait du constat d'infraction numéro 5014-1 et empiètement de la rue Gauthier sur le lot 12-1 et la partie de lot 12-2 du rang, 5 du canton Beresford – 30, rue Ouimet - Matricule 4402-14-5080**

ATTENDU QUE

l'usage effectué sur la propriété de la compagnie « Excavation Fernand Roy » située au 30, rue Ouimet, produit des nuisances visuelles et auditives pour les propriétés résidentielles longeant la rue Gauthier ;

ATTENDU QU'

un plan topographique portant la minute 16 371 préparé par Jean Godon en date du 17 juin 2008 nous permet d'observer que la rue Gauthier empiète sur le lot 12-1 et sur la partie de lot 12-2 de la compagnie « Excavation Fernand Roy »;

ATTENDU QU'

un constat d'infraction numéro URB-5014-1 fut émis le 13 décembre 2007 et livré par courrier recommandé le 18 décembre 2007 à l'attention de la compagnie « Excavation Fernand Roy Inc » ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le directeur adjoint du service de l'urbanisme et de l'environnement à signer le protocole d'entente, tel que substantiellement présenté, avec la compagnie « Excavation Fernand Roy inc. », propriétaire de l'immeuble situé au 30, rue Ouimet, portant le matricule 4402-14-5080, afin de garantir le retrait de l'enseigne sur le bâtiment principal, ainsi que la réalisation des travaux d'aménagement paysager longeant la ligne arrière des résidences de la rue Gauthier.

**ADOPTÉE**

2009-03-184

**Pacte rural – Demande de subvention – « Projet économique »**

ATTENDU QUE

le conseil des maires de la M.R.C. des Laurentides, après avoir consulté les intervenants du milieu et les municipalités membres, ont élaboré une politique régionale de la ruralité assortie d'une enveloppe budgétaire par municipalité ;

ATTENDU QUE

la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales, dans certaines agglomérations, reconnaît le pouvoir de faire des dépenses dans les matières de développement économiques et de promotion des territoires des municipalités liées;

ATTENDU QUE

le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts compte utiliser l'argent mis à sa disposition pour favoriser la réalisation de projets générateurs de retombées économiques sur son territoire ;

ATTENDU

la délégation de compétence accordée par le règlement 2008-AG-018 à l'effet que la Ville peut agir en lieu et place de l'agglomération ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts avise la MRC des Laurentides et le CLD des Laurentides de son intention d'utiliser l'enveloppe financière qui lui est allouée dans le cadre du « Pacte Rural 2008-2009 », soit la somme de 22 588\$ dans les projets suivants :

- 1) « Sondage sur des approches de développement immobilier à Sainte-Agathe-des-Monts »
- 2) « Développement des aires industrielles de la MRC des Laurentides – Ville de Sainte-Agathe-des-Monts »

à raison de 50% de l'enveloppe dans chacun des projets.

QUE le conseil autorise le directeur général adjoint et greffier à signer pour et au nom de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts les demandes d'aides financières.

QUE le conseil accepte de verser la part contributive de 20% requise pour chacun des projets, soit la somme de 2 823.50\$ par projet.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire numéro 02-622-10-459.

#### ADOPTÉE

Reporté

**Autorisation de signature - Lettre d'entente – Employée col blanc**

Ce point a été reporté

2009-03-185

**Groupe GCE - Recherche en eau souterraine – Honoraires professionnels**

ATTENDU QUE

le Groupe GCE a obtenu un mandat de recherche en eau souterraine et que divers travaux supplémentaires ont été requis notamment en ce qui a trait aux essais de pompage, de localisation de puits, de traitement et analyse des données et de rédaction de rapport;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le paiement d'un montant final de 8 669,76 \$, taxes en sus, au Groupe GCE à titre d'honoraires professionnels dans le cadre de la réalisation de son mandat de recherche en eau souterraine.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, pour un montant estimé à 8 669,76 \$, taxes en sus, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 43-154-16-721.

#### ADOPTÉE

2009-03-186

**Souper bénéfice « Jeunes Adolescents en Difficultés » (JAD)**

ATTENDU QUE

- ❖ le Groupe JAD est un organisme à but non lucratif qui propose des activités originales et des services énergisants d'écoute, de soutien et de prévention diversifiés, adaptés aux besoins des jeunes aux prises avec des problèmes de dépendance, de violence et de communication familiale ainsi qu'aux parents vivant des difficultés avec leurs adolescents;
- ❖ ce groupe organise son deuxième souper bénéfice, dans le but de ramasser des fonds;

ATTENDU QUE

le conseil désire supporter cet organisme ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise :

- l'achat de deux (2) billets pour le souper bénéfique organisé par le Groupe JAD, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> mai 2009, au coût de 75 \$ chacun ;
- le maire pour représenter la Ville à cette activité ;
- le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG\*408.

**ADOPTÉE**

2009-03-187

**Acquisition de servitude – Passage entre les rues Victoria et Hillside – Autorisation de signature – Modification de la résolution numéro 2009-03-129**

ATTENDU QUE

le conseil municipal a adopté une résolution autorisant l'acquisition d'une parcelle de terrain ;

ATTENDU QU'

il s'agissait d'une acquisition de servitude sur un terrain ;

ATTENDU QU'

il y a lieu de modifier la résolution ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, modifie la résolution numéro 2009-03-129, qui aurait dû se lire comme suit, dans son premier paragraphe :

«

...le conseil municipal, conformément à l'entente intervenue entre la Ville, Madame Michèle Forest, le 14 septembre 1990, autorise :

l'acquisition, par la Ville **d'une servitude d'enfouissement réelle et perpétuelle sur un terrain** formé des lots P16-33 et P16, du rang 4, canton de Beresford ;

»

et non :

«

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à l'entente intervenue entre la Ville, Madame Michèle Forest, le 14 septembre 1990, autorise :

l'acquisition, par la Ville d'une parcelle de terrain formée des lots P16-33 et P16, du rang 4, canton de Beresford ;

**ADOPTÉE**

**Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité.**

---

Le maire, Laurent Paquette

---

Le greffier, Benoit Fugère